

## Décision relative à une demande de modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2009-0001

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu les demandes de modification administrative et de modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur l'ajout d'un conditionnement et le changement du nom et de l'adresse du détenteur de l'AMM pour le produit biocide **RADAR**,*

*de la société*

*Rentokil Initial*

*enregistrée sous les numéros*

*BC-FL034128-43 et BC-NU015086-20*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 07 novembre 2018,*

Les modifications administratives et majeures de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désignées ci-dessus **sont accordées** en France. Les nouvelles conditions d'emploi du produit sont précisées en annexe.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 31 octobre 2019.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le

12 NOV. 2018



**Françoise WEBER**

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	RADAR
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	<i>Rentokil Initial</i>
	Adresse	<i>The Power Centre, Unit A1 &amp; A2, Link 10 Napier Way RH10 9RA Crawley Royaume-Uni</i>
Numéro de demande	BC-FL034128-43 BC-NU015086-20	
Type de demande	Demande de Changement Majeur et de modification administrative	
Numéro d'autorisation	FR-2009-0001	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies
Adresse du fabricant	Weber Road, Knowsley Industrial Park L33 7SR Kirkby, Merseyside Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Weber Road, Knowsley Industrial Park L33 7SR Kirkby, Merseyside Royaume-Uni  <i>Rua Comendador Arlindo Soares de Pinho, 1977 3730-423 Vale de Cambra Portugal</i>  <i>Svitavská 1607/62, 571 01, Moravská Třebová, République tchèque</i>  <i>Oude Dijk 1 Blokveld 21 9130 Kallo Belgique</i>



## 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Dioxyde de carbone
<b>Nom du fabricant</b>	Rentokil Initial Supplies
<b>Adresse du fabricant</b>	Weber Road, Knowsley Industrial Park L33 7SR Kirkby, Merseyside Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Weber Road, Knowsley Industrial Park L33 7SR Kirkby, Merseyside Royaume-Uni

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de carbone	Dioxyde de carbone	Substance active	124-38-9	204-696-9	100

### 2.2. Type de formulation

GA (gaz)
----------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Gaz comprimé
Mentions de danger	<i>H280: Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</i>
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	<i>H280: Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</i>
Conseils de prudence	<i>P410+P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. P260 : Ne pas respirer les gaz P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</i>
Note	-



## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – Intérieur - Souris

Type de produit	14 - Rodenticide
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<i>Mus musculus</i> (Souris domestique) – Adultes et Juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Placer la cartouche de gaz contenant le dioxyde de carbone dans le piège. En fonction de de l'évaluation du site, espacer les pièges avec un intervalle approprié (2-3 m).
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 cartouche de 2.8 g de CO <sub>2</sub> par unité de piège 1 cartouche de 8 g de CO <sub>2</sub> par piège (2 cartouches pour les pièges doubles)  Le temps d'action du produit est d'environ 1 minute
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cartouche en acier galvanisé de 2,8g et 8g. 2,8 g (105 mm de hauteur et 45 mm de diamètre) 8g (65mm de hauteur et 18 mm de diamètre)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-



## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Ne pas diluer ou additionner d'autres substances au dioxyde de carbone qui se trouve dans la cartouche scellée.  
- Inspecter fréquemment le dispositif (au moins toutes les 8 semaines).  
- Remplacer les postes lorsqu'une souris est capturée et tuée. Nettoyer puis recharger avec une nouvelle cartouche les anciennes unités.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

Il est recommandé de porter des gants pour manipuler les souris mortes et nettoyer le dispositif.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de problème, contacter les centres anti-poison

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Ne pas réutiliser les cartouches vides  
Éliminer le produit et son emballage en respectant la réglementation nationale

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de stockage : 2 ans  
Stocker et transporter le produit selon la réglementation nationale

## 6. Autre(s) information(s)

-